




ORGANISATION D'UNE FORMATION EN SST

ÉTAPES POUR STRUCTURER LA FORMATION

La formation en santé et en sécurité du travail vise aussi bien l'acquisition de compétences que le développement de comportements sécuritaires chez les travailleurs. Parmi les fonctions importantes reliées au rôle conseil du comité de santé et de sécurité (CSS), il y a l'élaboration d'un programme de formation en santé et en sécurité. Le CSS ou une personne responsable doit être désigné afin d'établir et d'assurer la réalisation du programme de formation de l'organisation.




Cet aide-mémoire composé d'un tableau en 3 volets permet de passer en revue chacune des étapes essentielles pour atteindre les objectifs fixés en matière de formation en SST.

 ÉTAPES	 ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER	 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
<p>1 IDENTIFICATION DES BESOINS</p> <p>Quel est le besoin? Pourquoi une formation?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Obligations par législation ⁽¹⁾ ou intervention de la CNESST ▶ Inventaire des risques liés aux tâches ⁽²⁾ et des compétences requises ▶ Recommandations à la suite d'une enquête d'accident ou d'une inspection ▶ Recommandations dans le cadre du programme de santé sectoriel de l'établissement ▶ Statistiques d'accidents ▶ Sondage de besoins exprimés par les employés et les gestionnaires ▶ Priorités énoncées par la direction 	<p>(1) LSST article 51(9) et formations obligatoires par règlement (voir la page Formation en SST de l'APSAM).</p> <p>(2) Voir notre site web www.apsam.com par clientèle et thèmes.</p>
<p>2 IDENTIFICATION DES SOLUTIONS</p> <p>Est-ce la meilleure solution? Qu'est-ce qui doit être fait avant l'étape de formation?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Modification des méthodes opérationnelles (élimination ou réduction du risque) ▶ Modification ou achat d'équipement de travail ▶ Établissement de procédures ou méthodes de travail ▶ Choix et achat des équipements de protection individuels (EPI) 	<p>Pour vous aider : voir les plans d'action spécifiques aux travaux ou risques identifiés sur notre site Web à www.apsam.com.</p> <p>Le choix des solutions doit se faire en fonction de leur efficacité à éliminer ou corriger un risque (niveaux d'intervention).</p>

La formation est-elle la meilleure solution?

Si oui, poursuivre les étapes. Si non, retourner à l'étape 1, Identification des besoins.

 ÉTAPES	 ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER	 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
<p>3 OBJECTIFS À ATTEINDRE PAR LA FORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Connaissances ou compétences à acquérir ▶ Organisation de l'activité de travail ou comportements à développer ▶ Rappel et mise à jour des connaissances ▶ Comparaison entre la situation actuelle et la situation désirée ▶ Critères à utiliser pour valider le niveau d'acquisition des connaissances et des compétences 	<p>Les participants à une formation doivent être informés par leur supérieur des objectifs à atteindre pour l'organisation (plan d'action spécifique).</p>
<p>4 CHOIX DES PERSONNES VISÉES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Gestionnaires, contremaîtres ▶ Travailleurs* ▶ Exécutant d'une nouvelle tâche ou d'une tâche modifiée par des technologies ou de nouvelles méthodes ▶ Nouveaux travailleurs, jeunes ou expérimentés (ou de retour après une longue absence) ▶ Travailleurs saisonniers ou temporaires ▶ Autres travailleurs concernés par les étapes des achats, de la conception, de l'informatique, de l'ingénierie, des réparations, etc. <p>*Valider si des formations préalables sont requises</p>	<p>S'assurer que les gestionnaires connaissent très bien le contenu de la formation ou idéalement ont suivi la formation avant les travailleurs.</p> <p>Pour augmenter l'efficacité d'une formation, une personne de l'organisation (gestionnaire ou RH; idéalement le supérieur immédiat, afin de créer une dynamique d'équipe dans l'application terrain des apprentissages) devrait être présente lors de chacune des formations, afin d'entendre les commentaires des travailleurs et prendre en note les mesures pour l'amélioration de l'action en prévention.</p>
<p>5 STRATÉGIE DE FORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Formation structurée (obligation d'attestation) ▶ Formation par le fabricant / fournisseur d'équipements (formation spécifique) ▶ Formation de rappel ▶ Formation de personne-ressource ▶ Formation de travailleurs ▶ Formation informelle en milieu de travail ou coaching ▶ Compagnonnage ▶ Formation en ligne ▶ Information par les équipes de santé et sécurité au travail ▶ Rencontre et pause SST ▶ Autres 	<p>Choisir des activités d'apprentissage compatibles avec les objectifs et le contenu (partie pratique, manipulation d'outils, utilisation de vidéos, photos tirées de cas concrets, etc.).</p> <p>L'apprenant adulte a besoin de conditions de formation qui rappellent les conditions éventuelles d'utilisation des compétences recherchées.</p> <p>C'est donc par le transfert d'apprentissage et la pratique qu'on améliore la prévention et non pas strictement par la participation à une formation.</p> <p>Une personne-ressource à l'interne pourrait assumer le rôle de compagnonnage des travailleurs ou d'adaptation des méthodes de travail sur le terrain.</p>

 ÉTAPES	 ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER	 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
6 CHOIX DU FORMATEUR	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Gestionnaire, personne-ressource ▶ Travailleur compétent, personne-ressource ▶ Association sectorielle paritaire (APSAM) ▶ Équipe de santé et sécurité au travail ▶ Fournisseur et fabricant ▶ Autres organismes de formation 	<p>S'assurer des compétences andragogiques et techniques du formateur.</p>
7 PRÉPARATION DE LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Participants avisés et disponibles (date, heures, durée, objectifs, travailleurs hors service, gestionnaire disponible) ▶ Environnement propice à l'apprentissage (local, siège, etc.) ▶ Lieu et équipements prêts à accueillir le formateur et les participants 	<p>Prévoir un jumelage avec les municipalités voisines pour former des groupes complets et pour créer des occasions de réseautage.</p>
8 DIFFUSION DE LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accueil du formateur ▶ Présence des participants 	
9 ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Satisfaction des participants ▶ Observation par le supérieur immédiat ▶ Mesure de l'atteinte des objectifs déterminés à l'étape 3 <i>Objectifs à atteindre par la formation.</i> ▶ Autre 	<p>Prévoir une évaluation des impacts de la formation (résolution des problèmes identifiés, degré d'amélioration de la situation, évolution des indicateurs SST, etc.).</p>
10 CONSERVATION DES INFORMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Registre de présences et d'attestation de chaque formation pour chaque employé 	<p>Voir l'outil Registre de formation et vaccination par employé, à la page <u>Formation en SST</u> de l'APSAM.</p>

Le développement des connaissances et des compétences des travailleurs et des gestionnaires est essentiel à l'adoption de comportements sécuritaires. La formation est par conséquent un moyen de prévention qui peut s'avérer très efficace pour soutenir les efforts en ce sens au sein des organisations.

Structurer la formation, en passant à travers les 10 étapes, permet à chacun des tirer des bénéfices concrets et ainsi assurer la rentabilité en terme d'efforts, de temps et d'argent investis en formation.

Pour d'autres informations, vous pouvez consulter la page
► **Formation en santé et en sécurité du travail** sur notre site web.



BIBLIOGRAPHIE

APSAM. (1999). *Vers un comité de santé et de sécurité efficace* (p. 24). <https://www.apsam.com/sites/default/files/docs/publications/css-guide.pdf#page=24>

ASSTSAS. (2018). *Formation en santé et sécurité du travail* (Fiches Action-Prévention : Pour mieux orienter votre choix en SST, p. 51-53). http://asstsas.qc.ca/sites/default/files/publications/documents/Guides_Broch_Depl/Recueil_fiches_Action_Prevention-2018-6-1.pdf#page=51

Association canadienne de normalisation. (2018). *Formation en matière de santé et sécurité au travail* (Norme CAN/CSA Z1001-18). <https://www.scc.ca/fr/standardsdb/standards/29498>

ASFETM. (2019). *Santé sécurité +*, 36(3). http://asfetm.com/wp-content/uploads/2020/01/ASFETM_Revue_DEC2019.pdf

CNESST. (2021). *Formation des travailleuses et travailleurs*. <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/conditions-travail/horaire-travail/formation-travailleuses-travailleurs>

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » ou visiter notre site Internet : www.apsam.com

Région de Montréal : 514 849-8373
Partout au Québec : 1 800 465-1754

APSAM • Mai 2021

